

# DOCUMENT FINAL

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 27 août 2008.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-septième jour du mois d'août de l'an deux mille huit, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,  
Christian Laroche,  
Rosaire Simoneau,  
Patrice Cossette,  
Paulin Nappert,

Était absent le conseiller : Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de  
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2008-08-393**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Avis de  
présentation du  
règlement  
1414-2008-1

**AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-2008-1**

**Avis de présentation** est donné par le conseiller **Christian Laroche** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1414-2008-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1414-2008 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 8 000 000, \$ incluant les frais incidents et les taxes pour les travaux de construction d'une nouvelle usine de filtration sur la rivière Chaudière.

**2008-08-394**

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMR / PROJET DE NOUVELLE USINE DE FILTRATION**

**ATTENDU QUE** le 11 avril 2008, la ministre des Affaires municipales et des Régions informait la Ville qu'une aide financière lui était consentie dans le cadre du programme FIMR représentant 50 % des dépenses admissibles estimées à 21 629 881 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie est allée en appel d'offres pour la construction de sa nouvelle usine de filtration;

**ATTENDU QUE** le coût réel des dépenses admissibles résultant du processus de soumission est de 29 601 648 \$;

**ATTENDU QU'**il en résulte que le marché est de 8 000 000 \$ supérieur aux prévisions initiales du projet;

**ATTENDU QUE** le projet a été divisé en 2 lots (prise d'eau et usine);

**ATTENDU QUE** le contrat de réalisation du lot 1 (prise d'eau) a été octroyé le 14 juillet dernier et que les travaux sont commencés;

**ATTENDU QUE** le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2 (usine) est garanti pour 60 jours, soit jusqu'au 15 septembre prochain;

**ATTENDU ÉGALEMENT QUE** la municipalité fait face depuis longtemps à un avis d'infraction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec relativement à son approvisionnement en eau à partir de la rivière Bélair et à la disposition des boues de lavage;

**ATTENDU QUE** la municipalité fait face à un risque omniprésent d'un manque d'eau tant pour les citoyens que pour la protection incendie;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté un décret (numéro 130-2006 modifié par le décret numéro 712-2008) pour soustraire le projet de la procédure du BAPE en raison de l'urgence de ce dossier;

**ATTENDU QUE** les règlements d'emprunt préparés selon les estimés relatifs à ce projet ont été approuvés par le MAMR et qu'ils sont donc insuffisants pour réaliser le projet en totalité;

**ATTENDU QUE** la Ville doit adopter un règlement pour modifier le règlement d'emprunt 1414-2008 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 8 000 000 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**QUE** le conseil municipal demande à la ministre de faire en sorte que l'aide gouvernementale tienne compte des coûts réels du projet et soit donc majorée de 4 000 000 \$, soit la somme nécessaire pour couvrir la participation à 50% des deux gouvernements.

**QUE** le conseil municipal demande à la ministre que le règlement modifiant le règlement d'emprunt initial concernant les travaux de construction de la nouvelle usine de filtration sur la rivière Chaudière qui sera adopté et transmis ultérieurement au ministère soit traité et approuvé de façon urgente. Le conseil précise toutefois que la somme visée par ce règlement, soit 8 000 000 \$, ne sera engagée que lorsque la Ville aura reçu, outre l'approbation de ce règlement, l'approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions de la présente demande d'aide additionnelle et sa recommandation favorable adressée au gouvernement fédéral afin qu'il participe avec son gouvernement à 50 % des coûts excédentaires de 8 000 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

2008-08-395

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / ENGAGEMENT À RESPECTER CERTAINES EXIGENCES CONCERNANT LE REJET DU POSTE DE POMPAGE DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a fait une demande afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction de l'usine de production d'eau potable;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette demande, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville s'engage à respecter certaines exigences concernant le rejet du poste de pompage de l'usine de production d'eau potable;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,  
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie s'engage à respecter les exigences de rejet (urgence seulement), à mettre en œuvre le programme de suivi et à transmettre les résultats de ce programme au MAMR, le tout relativement au nouveau poste de pompage à l'usine de production d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

2008-08-396

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / ENGAGEMENT À RESPECTER CERTAINES EXIGENCES CONCERNANT LE REJET DU POSTE DE POMPAGE BARONET**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a fait une demande afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction de l'usine de production d'eau potable;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette demande, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville s'engage à respecter certaines exigences concernant le rejet du poste de pompage Baronet qui devra être renforcé;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie s'engage à respecter les exigences de rejet (urgence-pluie-fonte avec une limite d'un débordement par mois lors d'une pluie avec ruissellement du 1er mai au 31 octobre), à mettre en œuvre le programme de suivi et à transmettre les résultats de ce programme au MAMR, le tout relativement au poste de pompage Baronet.

Adopté à l'unanimité.

2008-08-397

**SIGNATURES DE LA CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DANS LE CADRE DU PROGRAMME «AIDE AUX PROJETS – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES»**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a présenté une demande visant l'octroi d'une subvention pour l'achat de volumes et ce, à l'intérieur du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie doit autoriser la signature de la convention relative à ce programme et ce, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, la convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme *«Aide aux projets – appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»*, plus précisément visant le versement d'une somme de 27 900,00 \$ pour l'exercice financier 2008-2009.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Aucune question n'est posée.

Levée de  
L'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 05.**

---

Chantale Faucher, OMA  
Greffière adjointe.

---

Harold Guay,  
Maire.

---